

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Participation au consortium « Djenm » ; désignation de Mme FOUCAN-BARBE (titulaire) et M. MAZEPPA (suppléant)**

**Délibération N°PLV 24-03-19**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 21 mars 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**27 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	<i>Mme MAYEKO Gina Absente procuration reçue</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
<i>Mme ROQUES Yvelise Absente procuration reçue</i>	<i>M. Dimitri BOUDHOU Absent procuration reçue</i>	Mme DERBY épouse VALA Franciane Dimitri
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	<i>Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude Absente procuration reçue</i>	M. THOMET Olivier
<i>Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique Absente procuration reçue</i>	<i>M. ARTHEIN Victor Absent procuration reçue</i>	<del>INAMO Tania</del> <i>Absente excusée</i>
<del>M. EDWIGE Charly</del> <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

**6 élus étaient absents :**

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
Mme MAYEKO Gina	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly

**5 élus étaient représentés :**

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude représentée par M. Anselme GUSTAVE
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- Mme MAYEKO Gina représentée par M. Max MAZEPPA
- M. ARTHEIN Victor représenté par M. TOLA Michel

**Mme Lucette LOSANGE donne lecture du rapport du Maire et explique que :**

Le 07 avril 2021, le conseil a validé le projet de réponse à l'appel à projet Plan National Alimentaire. Ainsi, par convention du 22 octobre 2022 passée avec la DRAAF, la commune de Port-Louis s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial intitulé : « Agri Resto-Agri Réseau, la fraîcheur paysanne à portée de main ».

Après avoir impulsé durant 2 ans sur son territoire, les actions du PAT-PL portant sur le regroupement des professionnels du monde agricole et de la restauration afin de mettre en valeur les produits du terroir dits « produit Djenm », la collectivité, mise sur une action collective visant la lutte contre la pénurie alimentaire.

C'est ainsi qu'avec l'autorisation du conseil municipal du 15 septembre 2023, monsieur le Maire a procédé le 26 octobre 2023 à la mise en place d'une commission spéciale « Risque Alimentaire, Risque Majeur ». Elle vise à étudier les conditions d'inscription du Risque de Pénurie Alimentaire dans le Plan de sauvegarde Communale (PCS) et dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Dans ce contexte, afin de dynamiser en particulier la recherche de fonds pour la réalisation de toutes ces actions, l'initiative a été prise de créer le « CONSORTIUM DJENM ». **Qu'est-ce qu'un consortium ?** : « *Un consortium réunit des organisations privées comme publiques, juridiquement indépendantes qui décident de partager des ressources matérielles, immatérielles, humaines scientifiques et financières pour atteindre un but précis. Sa durée est celle de l'activité pour laquelle ses fondateurs l'ont prévu. Il constitue un groupement dépourvu de personnalité morale. Généralement en application de la convention qui règlemente les rapports des consorts, les membres peuvent se constituer solidaires et se représenter mutuellement comme le feraient les associés d'une société en nom collectif. L'utilisation de l'appellation "consortium" n'est réglementée par aucun texte légal ou réglementaire. Le consortium ne constitue donc pas un type de société civile ou commerciale.*»

Le **Consortium Djenm** associe donc les partenaires suivants :

- PTL-AGRO (société d'agro-transformation),
- Lycée Agricole,
- Parc National,
- INRAE,
- Commune de Port-Louis,
- Différentes associations de producteurs agricoles du Nord Grande Terre.

**Ainsi,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'engagement des partenaires ;

**Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (5 abstentions) décide :**

**Article 1** : De valider la mise en place du Consortium Djenm ;

**Article 2** : D'approuver sa participation ;

**Article 3** : De désigner Mme Christelle FOUCAN-BARBE (titulaire) et M. Max MAZEPPA (suppléant)

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 27 mars 2024



Publiée le : **28 mars 2024**

Transmise au Représentant de l'État le : **15 avril 2024**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*